





# **PICK'INFOS**



## Septembre 2024

Compte-rendu municipal - Informations mairie, associations, diverses

#### Mairie de BESSENAY

Horaires d'ouverture au public

Lundi: 13h30 - 18h30

Mardi, mercredi et jeudi : 8h30 - 12h00 Vendredi : 8h30 - 12h00 et 13h30 - 18h30



# mairie@mairie-bessenay.fr

Tél : 04 74 70 80 07 www.mairie-bessenay.fr

Facebook : Bessenay le village qui 'd'etonne.

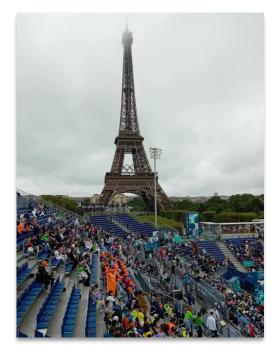
# Voyage en jeux paralympiques

Récit du jeudi 5 septembre par Christophe Magdinier, directeur de l'école les Echaras.

Le jeudi 5 septembre dernier, c'est une journée incroyablement exceptionnelle que les élèves de CM1 et CM2 de l'école des Écharas ont pu vivre. En effet, c'est aux Jeux Paralympiques, à Paris, qu'ils ont emmagasiné des rêves plein les yeux.

Après de multiples acrobaties administratives et un engagement sans faille de l'équipe pédagogique, du Conseil de Parents d'Élèves ainsi que de certains parents un peu plus engagés dans le projet, tout en comptant sur l'investissement de la mairie et de nombreux sponsors, cette journée fut la concrétisation d'un long parcours pédagogique que les élèves vivent depuis plus d'un an.

A projet exceptionnel, il fallait une journée hors norme! Et c'est bien ce qui fut le cas puisque par exemple, c'est à 5h40 du matin que la journée de classe a commencé et, qui plus est, à Perrache, lieu de rassemblement de tous les élèves. Le déplacement en TGV fut déjà un émerveillement pour bon nombre d'enfants qui n'avaient jamais eu cette occasion. Les équipes de la SNCF, autant que d'Île-de-France Mobilités et des Jeux Paralympiques ont d'ailleurs été très prévenants, bienveillants et très organisés tout au long de la journée.



Un peu avant neuf heures, alors que la plupart des élèves de l'école venaient de faire leur rentrée en classe, nos élèves de CM1 et CM2 arrivaient à Paris, pour la première fois pour beaucoup. Il nous fallait encore nous rendre jusqu'au lieu de compétition. Pour cela, nous avons pris à la fois le RER et le métro. A cette occasion nous avons pu mieux nous rendre compte de la chance que nous avions de ne pas avoir à nous « serrer comme des sardines », tous les matins, pour nous rendre sur notre lieu de travail / école. Nous avons également apporté un peu de « lumière » dans cette grisaille urbaine puisque tous nos élèves étaient coiffés d'une casquette orange vif qui aura fait son petit effet tout au long de la journée.

Presque arrivés au terminus de notre trajet de métro, à l'occasion d'un passage en extérieur, les enfants ont pu découvrir la Tour Eiffel en s'exclamant de multiples « Oh! » ou « Waou! » (et quelques « Wesh! » plus modernes). Ils ont aussi pu se rendre compte que c'était des trombes d'eau qui nous attendaient. Fort heureusement, bien que dame météo n'était pas très optimiste, tout a cessé quelques 30 minutes plus tard et nous avons pu passer la journée presque au sec.

Nous voilà donc installés dans le bien cité « Stade Tour Eiffel » avec vue imprenable sur ce monument. Le sport observé (Cécifoot - football pratiqué par des personnes non voyantes) nous réservait aussi son lot d'admiration. Un stade de 11 000 personnes devant être silencieux les deux tiers du temps; des athlètes d'une agilité toute remarquable; des explosions d'enthousiasme dès que l'occasion se présentait. Nous avons ainsi pu assister à deux rencontres qui ont décidé de la cinquième à la huitième place de la compétition.





La journée aurait déjà été parfaite si nous nous étions contentés de cela mais en guise de retour à la gare, nous avons souhaité faire découvrir à ces petits bessenois quelques espaces symboliques de Paris. Nous avons ainsi pris le chemin de la Place du Trocadéro avant de nous diriger vers les Champs Élysées à travers les beaux quartiers de Paris pour enfin arriver aux abords du jardin des plantes (en passant par des points de vue sur l'Arc de Triomphe et l'obélisque de la Concorde).

Nous sommes finalement arrivés, comme un symbole, au pied de la vasque olympique où les dernières photos furent prises.

Après un long retour sans aucun retard, c'est aux alentours de 20h15 que les enfants ont pu retrouver leurs parents à Perrache, les yeux pleins d'étoiles et la tête remplie de souvenirs.



La commune de Bessenay a participé financièrement à raison de 10 € par enfant.

# Compte-rendu de la séance de Conseil Municipal du 17 Septembre 2024

**Présents**: Mesdames et Messieurs FOREST, BORGOGNO, BOUVEYRON, FERRIERE, LOMBARD, PIRAUD, HYVERNAT, BLANC, BRENIER, CROCI, DELPEUX, DESFARGES, FOUILLET, ARQUILLERE, PINET, TULOUP, MALIGEAY, VICENTE

Excusés avec pouvoir: K. NAILI (pouvoir à MO FERRIERE)

La séance est ouverte à 19 h 30 par Karine FOREST, Maire. Christèle BRENIER est nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 02 Juillet est approuvé à l'unanimité.

Madame le Maire demande la possibilité d'ajouter 2 délibérations à l'ordre du jour du conseil municipal, une première relative au droit de préemption et une seconde à la signature d'une convention avec l'ANCT ; le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

# Délibération n° 09/2024DE01 : Désaffectation et déclassement de la parcelle C1617

Madame le Maire indique que la parcelle cadastrée C 1617 d'une surface de 93 m², située devant le magasin La Ronde Paysanne à la Brévenne, fait partie du domaine public mais n'est plus affectée à l'usage du public depuis bien longtemps et qu'il conviendrait par conséquent de ratifier cette situation existante et de mettre en conformité la situation juridique de ce bien avec la situation de fait.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le déclassement du domaine public de cette parcelle cadastrée C1617.

## Délibération n° 09/2024DE02: Echanges de terrain

Suite aux travaux d'aménagement et de sécurisation du hameau de la Brévenne, la commune et la SCI Gaston souhaite procéder à un échange de terrain. A savoir que la SCI Gaston cèderait les parcelles C 1619 et C 1620 à la commune pour une surface totale de 59 m² en échange de la parcelle C1617 d'une surface de 93 m².

Madame le Maire rappelle que cet échange avait déjà été soumis à l'approbation du conseil municipal de décembre 2023. Toutefois, sans déclassement préalable de la parcelle C1617, l'échange n'a pas pu être légalement régularisé par un acte notarié.

Madame le Maire demande donc à l'assemblée de se prononcer à nouveau sachant que la surface cédée par la commune étant supérieure à celle cédée par la SCI Gaston, la différence formera une soulte à la charge de la SCI Gaston au profit de la commune au terme de l'acte d'échange dont le montant est évalué à 5.00 €/m². Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, cet échange.

# Délibération n°09/2024DE03: Droit de préemption

Une déclaration d'intention d'aliéner de biens soumis au droit de préemption a été reçue en mairie. Elle concerne une maison d'habitation cadastrée C897.

Le conseil municipal, à l'unanimité, ne souhaite pas exercer son droit de préemption.

Madame le Maire ajoute deux déclarations d'intention d'aliéner de biens soumis au droit de préemption qui concernent une maison d'habitation cadastrée C759 et le terrain attenant cadastré C952.

Le conseil municipal, à l'unanimité, ne souhaite pas exercer son droit de préemption.

#### Délibération n° 09/2024DE04: Tarifs cantine scolaire 2024/2025

Sur proposition de la commission « restauration scolaire », aux vues de l'augmentation des charges fixes (coût d'achat des repas, charge de personnel, électricité...) et de l'évolution, sur les dernières années, du reste à charge pour la commune sur un repas de cantine qui évolue plus vite que le coût refacturé aux familles, il est proposé au conseil municipal une augmentation du tarif des repas de 0.20 €.

Toutefois, pour ne pas pénaliser les familles les plus fragiles, il est également proposé de mettre en place, à compter du le octobre 2024, un tarif au quotient familial pour le menu enfant.

Les tranches proposées sont celles déjà utilisées par ailleurs pour les services extra et péri scolaires et les tarifs les suivants :

	QF	Menu enfant
QFI	< de 540	4.95 €
QF2	541 à 900	5,05 €
QF3	901 à 1350	5,10 €
QF4	1351 et +	5,15 €

Le quotient familial ne serait pas pris en compte pour les tarifs des menus adultes et « régime » qui sont proposés au prix de 6.80 € et 3.50 €. L'objectif rappelé est bien de maintenir la qualité du service, qui a d'ailleurs été soulignée par le Conseil de Parents d'Elèves lors de la commission de rentrée de la cantine. Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la mise en place d'une tarification au quotient familial ainsi que les nouveaux tarifs tels que proposés ci-dessus.

## Délibération n° 09/2024DE05 : CDG69, adhésion au contrat d'assurance groupe risques statutaires

Madame le Maire expose que l'application du régime de protection sociale des agents territoriaux implique pour la commune de Bessenay des charges financières, par nature imprévisibles, que pour se prémunir contre ces risques la commune de Bessenay a la possibilité de souscrire un contrat d'assurance et que le Centre de gestion du Rhône (CDG69) propose un contrat d'assurance groupe ouvert aux collectivités du département et de la Métropole de Lyon.

De fait, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'adhésion au contrat d'assurance groupe à compter du 01/01/2025 pour garantir la commune contre les risques financiers des agents affiliés au régime CNRACL et des agents affiliés au régime général IRCANTEC.

# Délibération n° 09/2024DE06 : CDG69, adhésion aux missions pluriannuelles proposées dans le cadre de la convention unique.

Le CDG69 avait proposé aux communes en 2021 la conclusion d'une convention unique afin de simplifier leurs démarches et bénéficier de missions dites à « adhésion pluriannuelle ».

Madame le Maire rappelle que la collectivité bénéficie actuellement des missions suivantes :

- Médecine préventive,
- Mission d'inspection hygiène et sécurité,
- Mission d'archivage pluriannuel,
- Mission en matière de retraite dans le cadre du traitement des cohortes,
- Mission d'intérim.

Cette convention était valable 3 années. Afin de pouvoir continuer à bénéficier de ces missions à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2025, le conseil municipal, à l'unanimité, se prononce favorablement sur la poursuite de ces missions.

# Délibération n° 09/2024DE07: Adhésion au dispositif CDG69 de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique

La convention relative au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes signée avec le CDG 69 arrivant à échéance en fin d'année, le conseil municipal approuve à l'unanimité son renouvellement.

# Délibération n° 09/2024DE08 : Renouvellement de l'adhésion au groupement de commande pour l'achat d'électricité

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que, conformément au Code de l'Energie, les tarifs réglementés de vente d'électricité sont supprimés depuis le le janvier 2016, pour les sites ex tarifs « Jaunes » et « Verts » dont la puissance souscrite est supérieure à 36 kVA.

Depuis, la loi Energie Climat, adoptée et publiée au Journal Officiel du 9 novembre 2019, a également organisé la fin des Tarifs Réglementés de Vente (TRV) d'électricité pour les consommateurs finaux non domestiques, tarifs correspondants aux contrats de fourniture d'électricité d'une puissance souscrite inférieure ou égale à 36 kVA.

Dans ce contexte, un groupement de commandes a été mis en place pour l'achat d'électricité, coordonné par le SYDER. Celui-ci arrivant à échéance, le conseil municipal approuve à l'unanimité son renouvellement.

Arrivée de Jacques Maligeay

#### Délibération n° 09/2024DE09: CCPA, loi d'accélération des énergies renouvelables

La loi du 10 mars 2023 relative à l'Accélération des Energies Renouvelables incite les communes à déclarer des zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAER). Lors du bureau élargi du 7 mars 2024, il a été proposé aux communes que les services de la CCPA prédéfinissent des zones pour les communes via le SIG de la CCPA.

Sur le territoire, il a été proposé de se concentrer, pour cette première phase, sur les panneaux photovoltaïques en toiture et panneaux thermiques sur les zones suivantes : zones d'activités économiques et commerciales, zones concentrant des toitures avec des projets en cours et bâtiments agricoles avec fort potentiel.

La procédure prévoit ensuite que la concertation de la population est une étape préalable obligatoire avant que la commune puisse délibérer sur ses ZAER. Les dernières évolutions permettent aux EPCI de porter la concertation. Les modalités de concertation proposées par la CCPA sont les suivantes : diffusion sur le site internet de la CCPA d'une carte SIG comprenant les zones d'accélération sur les communes concernées en complément de la diffusion que pourraient faire les communes volontaires.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le portage par la CCPA de la concertation de la population tout en laissant la possibilité aux communes qui le souhaitent de communiquer en sus par leurs propres moyens.

## Délibération n° 09/2024DE10 : CCPA, modification des statuts siège social

Madame le Maire indique que l'article 3 des statuts de la CCPA dispose que « Le siège social de la Communauté de Communes du Pays de l'Arbresle est situé à L'Arbresle. Le Bureau et le Conseil Communautaire peuvent se réunir dans chaque commune adhérente. »

Compte tenu de la réception prochaine du futur siège de la CCPA, il est proposé de modifier l'article 3 en ces termes : « Le siège social de la Communauté de Communes du Pays de l'Arbresle est situé à 571 allée des Grands Champs 69210 SAIN BEL. Le Bureau et le Conseil Communautaire peuvent se réunir dans chaque commune adhérente. »

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette modification.

## Délibération n° 09/2024DE11: CCPA, convention déchets

Daniel Lombard indique que la CCPA ayant la compétence « collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés » met en place sa stratégie d'optimisation de gestion des flux liés aux ordures ménagères, à la collecte sélective et au verre.

Cette stratégie a pour objectif la réduction de la collecte d'ordures ménagères avec une collecte une fois tous les 15 jours en lieu et place de l'actuelle collecte hebdomadaire. De fait, cette modification pourrait générer une augmentation des flux sur les différents points de collecte du territoire. Il sera nécessaire d'augmenter le nombre et les capacités de stockage des Points d'Apport Volontaire (PAV).

La CCPA souhaite donc élargir son parc de bornes (conteneurs enterrés et colonnes aériennes). Or la mise en place de conteneurs implique la signature d'une convention d'usage avec la CCPA afin de valider la répartition des responsabilités d'entretien et d'utilisation des conteneurs et de leurs abords.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la convention d'usage des points d'apport volontaire en domaine public destinés à la collecte des déchets sur la commune de Bessenay proposée par la CCPA.

## Délibération n° 09/2024DE12: ANCT, convention d'accompagnement

La commune souhaite procéder à la réhabilitation de l'ensemble bâti de la propriété Bernard. Les services de l'état, face à l'ampleur du projet, qui va nécessiter de revoir les accès et de créer des parkings, oblige la commune à requestionner sa politique du logement et du stationnement, de revoir les circulations des véhicules et les déplacements doux depuis le cœur du village.

Dans le cadre de ce projet, la commune a l'opportunité d'être accompagné par l'ANCT (Agence Nationale de la Cohésion des Territoires) dans la réalisation d'un diagnostic urbain, entièrement financé par cet organisme.

Le conseil municipal approuve, par 18 voix pour et une abstention (J.MALIGEAY), la signature de la convention d'accompagnement avec l'ANCT pour préciser les modalités pratiques et financières de cet accompagnement.

#### **Décisions du maire**

Dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties, Madame le Maire fait part au conseil municipal des décisions suivantes :

- Cimetière, deux renouvellements de concessions pour des durées de 15 et 30 ans et une acquisition pour une durée de 30 ans.
- Acceptation d'une indemnité de sinistre d'un montant de 661,94 €, en remboursement de la vitre du tracteur,
- Acceptation d'une indemnité de sinistre d'un montant de 900,00 € en remboursement des frais d'avocat suite au jugement des auteurs du vol avec effraction au centre technique municipal par le Tribunal Correctionnel de Lyon.

#### Tirage au sort pour le Conseil de Développement du Syndicat de l'Ouest Lyonnais

Le conseil de développement (CD) au sein du Syndicat de l'Ouest Lyonnais (SOL) est une instance consultative composée de citoyens volontaires qui participent à la réflexion sur les politiques locales et les

projets structurants du territoire. Actuellement, le CD fait face à des difficultés pour recruter de nouveaux membres, ce qui limite sa capacité à représenter pleinement la diversité de la population de l'Ouest Lyonnais. Pour remédier à cette situation, le SOL a souhaité qu'un tirage au sort parmi les administrés inscrits sur les listes électorales des communes soit organisé.

Madame le Maire, assistée d'élus, procède donc au tirage au sort de 4 électeurs qui seront ainsi invités à rejoindre le conseil de développement du SOL. Il s'agit de Mme Billey Marcaud Michèle, Mme Texier Céline, Mr Ocana Ramos Raphaël et Mme Saunier Reygaza Julie.

#### Décisions d'urbanisme

NOM	ADRESSE terrain Bessenay	OBJET	Déposé le
SCI DU BERGERON ROCHET Evelyne MONTROTTIER	19 Chemin du Bergeron	Réhabilitation de 2 granges pour création d'un logement + création d'une terrasse extérieure en R+1	02/09/2024

#### **Travaux des commissions**

#### O Bâtiments communaux

- Espace Culturel : une rencontre avec les services du SDMIS (Service Départemental et Métropolitain d'Incendie et de Secours) a été organisée pour une validation de principe des plans de l'espace culturel en termes de sécurité incendie.
  - Concernant le tènement St Irénée, des analyses complémentaires seront réalisées pour mesurer les gaz du sol. Cette nouvelle étude permettra l'obtention d'une attestation ATTES-ALUR qui doit obligatoirement être jointe au permis de construire. Ces analyses sont prévues dans le courant de l'automne.
  - Sur ce tènement, il conviendra également de faire lever la servitude inscrite sur l'acte de vente. Cette servitude ne pourra être levée qu'à réception des études de sol. La DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement), initialement désignée pour lever cette servitude, n'est finalement pas compétente dans la mesure où il s'agit d'un ancien site industriel (or la DREAL n'est compétente que pour les sites ICPE et non pour les anciens sites industriels). A ce jour, les services de l'état doivent encore confirmer quel service pourra se charger de lever cette servitude. Notre correspondant « village d'avenir », Mr Gippet, est en lien étroit avec les différents services de l'état et se charge de faire éclaircir cette situation.
  - L'ensemble des études actuellement menées sur ce tènement est identique pour le projet de tennis couverts porté par la CCPA et le projet d'espace culturel.
- Terrains de tennis : la remise en état des deux courts du bas a eu lieu pendant l'été ; les dalles qui présentaient des décalages de niveau et de fait un problème de sécurité ont été reprises pour un budget de 9 300 € TTC.
  - Il reste quelques faux rebonds signalés par les utilisateurs que l'entreprise se chargera de reprendre dans les prochains jours.
  - Les deux terrains du haut ne sont pas en bon état; une reprise totale serait opportune mais également très onéreuse (de l'ordre de 90 000 € pour les deux courts). De fait, aucun travaux n'est prévu dans l'immédiat.
- Ecole les Echaras: pour des raisons de sécurité, le grillage de la cour de l'école, côté Place Neuve, doit être réhaussé. Les travaux seront réalisés pendant les vacances d'automne pour un budget de 3900 € TTC.
  - Des problèmes d'infiltration ont été rencontrés cet été lors des gros orages sur la toiture de l'école, au niveau du bureau du Directeur et des classes situées à proximité. Le problème avait déjà été rencontré en 2023 et un démoussage avait été réalisé pour limiter le phénomène. Il n'y a pas eu d'amélioration. De fait, une entreprise spécialisée dans les recherches de fuite est intervenue. Les conclusions établissent que l'accumulation de débris sous les tuiles expliquent ces infiltrations, d'autant que l'écran sous-toiture est également délité. Des devis seront donc demandés pour une reprise de cette partie de la toiture.
- Panneaux photovoltaïques: les panneaux ont été installés sur la toiture de l'école maternelle; l'installation sur la toiture de la mairie est prévue le 25 septembre. L'électricité produite par ces deux installations d'une puissance de 9 kwC chacune sera, pour partie, auto consommée et le surplus redistribué sur les autres bâtiments communaux (Trapèze, Maison des Associations...)

#### O Manifestations

Vogue : des groupes de jeunes gens de villages voisins sont venus perturber la manifestation.

Suite aux événements survenus en 2019 à l'occasion de la vogue, la commune avait souhaité renforcer l'équipe de sécurité avec 4 agents présents. Aucun incident n'avait été à déplorer depuis cette date. Toutefois, cette année, au moment de la fermeture, le vendredi, des bagarres ont éclaté. La gendarmerie a

dû intervenir. Elle est restée sur la commune jusqu'à 6 h du matin. Un jeune bessenois a été agressé en rentrant chez lui et évacué par les pompiers.

Samedi matin, une réunion d'urgence s'est tenue en mairie pour la suite à donner à cette manifestation pour le restant du week-end sachant que les agents de sécurité avaient refusé de revenir le samedi. Sur les conseils pressant de la gendarmerie, il a été décidé d'annuler le bal du samedi et d'avancer l'heure de la fermeture prévue à 1h30, à 0h00. Les forains, les représentants de la classe en 5 et les vogueurs ont été reçus pour expliquer les craintes et les décisions prises.

Madame le Maire a passé le samedi après-midi à la Brigade de Gendarmerie à travailler conjointement sur ce sujet. Plusieurs patrouilles ont été mobilisées dans la mesure où des informations circulaient sur les réseaux sociaux, indiquant que des représailles étaient possibles le samedi. Des réservistes ont également été envoyés par la Gendarmerie le samedi soir.

Le samedi soir, dès 23h00, des groupes étaient présents pour en découdre avec nos jeunes bessenois. Des élus ont organisé des raccompagnements de jeunes à leur domicile en voiture par mesure de sécurité. La gendarmerie a fait de même. Un dispositif de contrôle des véhicules en aval avait également été mis en place par la gendarmerie pour limiter les bandes de jeunes qui voulaient venir sur Bessenay. Sans la présence, en nombre des gendarmes, la situation aurait pu dégénérer en bagarre générale.

Le dimanche matin, la gendarmerie de l'Arbresle a demandé l'arrêt les festivités à 18h. Après rencontre avec les forains, l'horaire de 20 h a été négocié par les élus, avec la gendarmerie, pour la fermeture des bars et des forains. Certains ont manifesté leur mécontentement en raison du manque à gagner et de la perte du chiffre d'affaires; rappelons que ces décisions ont été prises pour des raisons de sécurité,

Suite à ces événements, Madame le Maire a été convoqué par Mr le Sous-Préfet de Villefranche à la demande de Madame la Préfète. Les services de l'état ont été très rapidement informés de ces événements et la Préfecture demande de prendre des mesures à la hauteur de ce qui s'est passé. Elle exige de mettre en place des procédures de sécurité pour pouvoir maintenir cette manifestation l'an prochain et a donné les pistes de travail suivantes :

- Sécurisation des lieux avec des périmètres de sécurité (engendrant la fermeture de certains accès),
- Interdiction de circuler et de stationner sur la Place du Marché ou à proximité (fermeture du village).
- Recrutement d'agents de sécurité en nombre et de qualité.

Mr le Sous-Préfet a rappelé que la gendarmerie n'est pas là pour sécuriser la vogue mais pour intervenir en cas de débordement. Autre solution proposée : la suspension de la vogue pendant une année ou deux.

Le conseil municipal doit réfléchir à la stratégie à adopter; une nouvelle rencontre avec le sous-préfet est prévue dans 6 mois pour valider le protocole. Si ce dernier n'était pas approuvé par les services préfectoraux, la voque serait annulée.

Il convient de ne pas rapprocher les bagarres qui pouvaient parfois avoir lieu lors de la vogue il y a quelques décennies de la violence actuelle. Quelle est la vraie raison de ces affrontements ?

Jacques Maligeay indique pour sa part qu'il ne souhaite pas, l'an prochain, engager la responsabilité des élus, mais préférerait annuler la vogue.

Serait-il possible d'organiser simplement une fête foraine familiale en journée ? Cela avait été fait en année covid, avec un résultat satisfaisant.

Pascal Arquillère demande si de nouvelles violences ne sont pas à craindre à l'occasion des prochaines manifestations. Thierry Borgogno déplore que des adultes bessenois alcoolisés, en désaccord avec la décision de suppression du bal et de la buvette, aient pu prendre à partie Madame le Maire, au moment des faits. Ces situations sont inacceptables. Madame le Maire ajoute que grâce à l'intervention des élus, des mamans présentes et de la gendarmerie, il n'y a pas eu de graves affrontements. La situation a été contenue et le pire sans doute évité.

- Repas des ainés: il aura lieu cette année le 6 octobre avec pour thème le carnaval de Venise. Le repas sera servi par la maison Combet et l'animation assurée par un trio, les enfants d'Aldo. Sachant que le repas des ainés est prévu le dimanche, le basket s'est organisé pour libérer la salle assez tôt dans l'après-midi. Un grand merci à l'association. La mise en place sera donc faite dès le samedi après-midi.
- Cérémonie de commémoration du 11 novembre : elle aura lieu cette année le dimanche 10 novembre.

#### O CCAS

- La semaine bleue, semaine des retraités et des personnes âgées, aura lieu du 30 septembre au 04 octobre. Un atelier est organisé à cette occasion sur notre commune. Il s'agit d'une séance découverte de l'activité physique grâce à la pratique d'une activité multisports adaptée. Elle aura lieu à la maison des associations le vendredi 04 octobre à 14 h.
- Un p'tit temps: Pour favoriser le lien social et lutter contre l'isolement, un nouveau dispositif porté par la CCPA est en cours de mise en place sur les communes de Bessenay, Bibost, Chevinay, Courzieu et St Julien. Ce dispositif porte le nom de « un p'tit temps » et met en relation des bénévoles et des bénéficiaires, à savoir toutes personnes ayant besoin d'aide, d'un service. Le bénéficiaire prend contact avec la CCPA via une plateforme internet ou un numéro de téléphone dédié pour l'informer du besoin (visite de convivialité, accompagnements aux sorties de proximité ou petits services

ponctuels du type changer une ampoule, sortir ou ranger les pots de fleurs...); la CCPA enregistre la demande sur un logiciel qui envoie l'information sur les téléphones portables des bénévoles inscrits. Le premier bénévole qui répond favorablement réalise l'action. Donc, ce dispositif ne demande aucun engagement ni de temps ni de durée de la part des bénévoles. A noter également qu'il ne vient pas en concurrence ni de l'ADMR ni d'un artisan.

#### O Fleurissement

- Plusieurs rendez-vous ont eu lieu cet été avec les bénévoles pour entretenir les massifs. Si le temps a permis un bon développement de la végétation, les herbes indésirables ont été à la fête tout l'été.
  Une réunion aura lieu fin septembre pour faire le bilan des plantations de cette année, vivaces et annuelles et envisager l'automne et l'hiver.
- Sous-commission quartiers et hameaux: le dépliant « plan de ville et hameaux » est en cours. Les commerces, artisans et entreprises sont sollicitées par l'entreprise Info Com pour apparaître, s'ils le souhaitent, sur ce document. Pour la partie conception la commission avait déjà bien anticipé le projet avec, en plus du plan, des informations et photos sur des hameaux, des idées de balades mais aussi des liens pour informer sur les randonnées existantes CCPA, Rhône tourisme, Les Gnolus et d'autres informations comme sur l'église ou la chapelle de Ripan.

#### O Associations

- Le Pick'rendez-vous, avec toutes les animations pour fin 2024 et jusqu'en septembre 2025, est diffusé comme les années précédentes ce mois-ci. La réunion pour réaliser ce document a eu lieu fin juin au lieu de début septembre ; ce nouveau planning parait satisfaisant en laissant plus d'amplitude pour recueillir toutes les informations et sera donc reconduit.
- Le Forum des associations du samedi 7 septembre sur la place a réuni bon nombre d'associations (28 inscrites) et de futurs adhérents avec le soleil en prime. Ce rendez-vous annuel à cet emplacement est une réussite.
- Pour les associations qui le souhaitent, des rendez-vous en octobre et novembre seront proposés pour des rencontres et échanges avec les élus.

#### O Communication

- La Brévenne : la banderole publicitaire installée à l'entrée de l'agglomération fonctionne bien. Les associations se sont bien appropriées son fonctionnement et le roulement entre les associations désireuse de communiquer leurs manifestations s'est bien passé cet été. Une banderole réalisée par la commune et indiquant le cœur de village, pour promouvoir le commerce local, est installée lors des périodes ou les manifestations associatives sont moins nombreuses ou en alternance.
- La distribution du dernier compte-rendu a été réalisé par les élus en raison de l'absence d'un agent et il a été constaté que les noms sont rarement inscrits sur les boîtes aux lettres des habitants, rendant la tâche difficile. Mais l'absence de nom ne facilite pas non plus le travail ni du facteur ni des secours en cas de besoin. Pensez-donc à bien vérifier que vos noms et prénoms soient lisiblement inscrits sur votre boîte aux lettres.

#### O Culture

Bibliothèque: Marthe Devoisin, bénévole à la bibliothèque dès sa création en 1992 et pendant plus de 25 ans, nous a quitté. Daniel Lombard, au nom de l'ensemble du conseil municipal, présente ses condoléances à la famille et souhaite rappeler les nombreux et bons souvenirs laissés par son passage. Marthe Devoisin a toujours su apporter beaucoup d'idées pour faire fonctionner la bibliothèque.

#### O Finances

Une commission finances sera organisée mi-octobre pour faire un point sur le budget.

#### O Urbanisme

Le clos d'Henry (zone AU du Clos du Centre) : une commission générale aura lieu lundi 23 septembre à 19h30 pour faire le point, suite à l'enquête publique, sur les réponses et aménagements qui pourront être apportées aux différentes remarques.

#### O Voirie

- Travaux: la commission se réunira prochainement pour faire le bilan des travaux. La voirie entre Bartassieux et Crussilieux a été réalisée dans le courant du mois d'août, dans la continuité de ce qui avait été déjà réalisé l'an dernier. Le résultat de ce dernier tronçon, réalisé à une époque très favorable, est très satisfaisant.

- Eparage: Il est en cours sur l'ensemble des trois communes. En raison d'un agent toujours en arrêt et du niveau de pluviométrie de l'été, l'herbe a beaucoup poussé. L'éparage sera réalisé sur l'ensemble de la commune mais les secteurs les plus dangereux sont réalisés en priorité.
- Le rebouchage des nids de poule est en cours sur la voirie communale et les PATA (Point A Temps Automatique) sur les voiries communautaires.
- Arrêt de bus : sur la période du 23 au 27 septembre, l'arrêt de bus de la ZA des Garelles sera mis en sécurité.
- La Brévenne: l'inauguration des travaux est prévue le samedi 28 septembre à 10 h 30. Le vin d'honneur se tiendra à la Trattoria et les boissons seront fournies par la Ronde Paysanne. Le radar pédagogique actuellement sur la Route de Bibost sera installé à l'entrée de la Brévenne.

#### O Affaires scolaires. Enfance. Jeunesse

- Crèche Les Griottes: Le Conseil de Vie Sociale réunissant la commune, les représentants des parents et le personnel s'est tenu dans l'été et a mis en avant une légère baisse du taux d'occupation par rapport à l'an dernier mais également des problèmes de recrutement en cas d'arrêt maladie ou de formation du personnel en place. Les parents sont globalement très satisfaits du service et très investis dans cette structure.
- Un chantier jeunes a eu lieu en juillet et a permis de terminer la fresque Rue du Nord et de donner une nouvelle jeunesse au transformateur de la Drivonne. L'inauguration de la fresque de l'école des Trois Collines, également réalisée à l'occasion d'un chantier jeunes, a eu lieu le samedi 14 septembre.
- ACM: une rencontre avec les communes partenaires pour rediscuter de leur participation financière en fonction des taux de participation de la façon la plus équitable est prévue le jeudi 26 septembre.

#### O Mobilité

- Les nouvelles lignes de bus, 143 (qui dessert L'Arbresle depuis St Symphorien s/Coise en passant par Bessenay la Brévenne Les Garelles Le Bourg) et 98 (ligne TCL qui vient jusqu'à Sain Bel depuis le 26/08), fonctionnent. Les horaires sont consultables en ligne sur les sites de la mairie et du SYTRAL.
- L'expérimentation de la consigne à vélo de la Brévenne est prolongée jusqu'à l'été prochain. Il semblerait que ce soit la consigne la plus utilisée du territoire avec 3 emplacements réservés sur 6.

## O Agriculture

- Fruits: la saison se termine. La production de mirabelles a été relativement hétérogène avec de gros rendement mais également beaucoup de déchets en raison de la météo pluvieuse. La récolte des cerises s'est, quant à elle, terminée autour du 20 juillet. 2024 aura été une année moyenne avec des calibres relativement gros qui ont permis d'élever les prix mais des taux de déchets plus importants qu'à l'accoutumée (30 % en moyenne au lieu de 20 %). Les vergers couverts s'en sont mieux sortis. La cerise de la région est de plus en plus reconnue au niveau national. Les vendanges sont à venir
- Fourrage : les éleveurs ont fait des stocks mais de qualité moyenne.
- Ruches communales: la récolte a été très bonne. Une seule et unique récolte cette année mais une production avoisinant les 100kg. Le miel récolté est offert en différentes occasions (mariages, événements...) mais aussi aux bénévoles (bibliothèque...) et enfin la commune est aussi sollicitée pour des lots, pour des lots notamment (ALARME, CPE...).
- APICITE : le dossier est en cours de rédaction pour prétendre à la 3<sup>ème</sup> abeille. Réponse courant Novembre.
- Frelons asiatiques : il y a eu très peu de remontée de présence du frelon sur notre territoire cette année, sans doute grâce à la campagne de piégeage des reines fondatrices entre février et mai, aux 15 pièges communaux et aux pièges des particuliers installés en différents endroits... Ces solutions semblent avoir portées leurs fruits. 10 nids avaient dû être détruits en 2023 contre seulement 2 cette année, un en mars (vieux nid inoccupé) et un en juillet.
- Moustiques tigres : des campagnes de sensibilisation ont été organisées au printemps (à l'occasion des élections, du marché, dans les écoles...). Il est impossible d'éradiquer le moustique tigre mais chacun doit agir, chez lui, pour supprimer les gites larvaires en évitant les eaux stagnantes en extérieur.

## **Questions diverses**

Trophée des maires : Madame le Maire félicite la commission agriculture pour la mise en place des matinées découvertes et l'ensemble des agriculteurs qui a accueilli ces matinées. Cette initiative a été récompensée à l'occasion de la 15<sup>ème</sup> édition des Trophées des Maires du Rhône et de la Métropole, en lien avec le journal Le Progrès, le 16 septembre par la remise du trophée de la commune rurale.

Madame le Maire revient également sur un courrier anonyme reçu en mairie concernant les problèmes de stationnement devant le Barista Café. En effet, des véhicules stationnent régulièrement en dehors des emplacements créant des difficultés de circulation pour les automobilistes et des problèmes de sécurité.

Le problème a été signalé à la police pluri communale qui a, dans un premier temps, fait de la prévention auprès des clients puis a procédé, dans un deuxième temps, à une première verbalisation (135 € d'amende et 3 points en moins sur le permis). Une place minute a été matérialisée pour faciliter le stationnement à ce niveau ; il est important de l'utiliser.

S'agissant d'un courrier anonyme, il n'est pas donné lecture du courrier. Il est d'ailleurs regrettable que des courriers anonymes soient ainsi adressés en mairie; chacun peut s'exprimer librement en s'identifiant.

A la demande de son auteur, Madame le Maire fait part au conseil municipal d'un courriel de Marc Chazaud.

La séance est levée à 22 h 45. Prochain conseil municipal le mardi 05 Novembre 2024 à 19 h 30.

# Infos Associations

#### O ADMR

Recrutement en urgence d'une auxiliaire de vie sociale CDD ou CDI 30h/semaine pour de l'aide au maintien à domicile.

S'adresser au secrétariat au 04 74 70 87 11 ou par mail au admr.bessenay@fede69.admr.org

#### O Société de chasse

Au titre de la police de chasse : Il n'y a pas de distance déterminée qui limite la pratique de la chasse à proximité des habitations et de leurs dépendances. Ainsi les terrains jouxtant les habitations dont les propriétaires n'interdisent pas la chasse sont chassables.

Par contre par arrêté préfectoral, le tir en direction d'une habitation, d'une route, d'un chemin, d'un lieu public (stade, lieux de rassemblements), d'une ligne SNCF ou d'une ligne téléphonique est prohibé. La courtoisie et le respect envers les habitants et tous les usagers de la nature s'imposent néanmoins.

# **Infos Diverses**

# O Nouveau à Bessenay

# Sandracreathive

Chère Bessenoise, cher Bessenois,

C'est avec un grand plaisir que je vous annonce l'ouverture de mon site internet www.sandracreathive.com et l'exposition de certaines de mes créations en dépôt-vente dans votre village.

Retrouvez-les chez LYS PASSION, le salon d'esthétique et chez L'ATELIERRE, la fleuriste.

Je vous propose un service de personnalisation pour que vous puissiez créer des objets qui vous ressemble (porte-clés, cadre, pochette, cadeau de naissance ou de mariage) Tant d'occasion pour offrir un cadeau unique! Je crée aussi de la décoration pour vos événements (mariage, baptême, anniversaire, baby shower...) du sur-mesure suivant votre thème.

N'hésitez pas à me contacter pour plus d'informations et devis

Tel: 06 70 87 43 29 - Email: sandracreathive@gmail.com - Suivez-moi sur FACEBOOK et INSTAGRAM SANDRA THIZY BRULARS

## La fabrique du passé

Antiquités, brocante & vintage 20 rue du commerce à Bessenay Ouverture le samedi 7 septembre à 10h Jeudi, vendredi, samedi de 15h30 à 18h30 Contact: Jocelyn NAYRAND 06 62 20 99 13

#### Babou d'ficelle

Couture Retouche Permanences à la Savonnerie Yanaëlle (Brévenne) Les jeudis de 16h30 à 19h00 Les samedis de 10h30 à 15h00

Contact: 06 13 72 82 20

#### O Vie des familles

La Famille DEVOISIN vous remercie très sincèrement de vos témoignages de sympathie et d'affection lors du décès de Mme Marthe DEVOISIN.

# Les travaux à La Brévenne

Les travaux de sécurisation et d'aménagement de la Brévenne sont terminés depuis le printemps dernier. L'objectif principal était la sécurité, ce fut aussi l'occasion d'améliorer la qualité de cette entrée de commune.

#### La sécurité

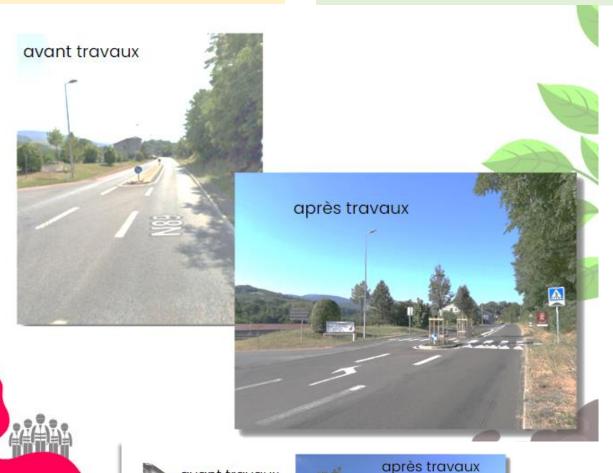
- -Réduction de la vitesse pour les véhicules (plateaux ralentisseurs)
- -Plus de sécurité pour les piétons et les riverains

(passages piétons)

-Insertion plus facile sur la RD

# La qualité de vie

- -Moins de bruit le jour et la nuit
- -Suppression en aérien des fils électriques
- -Meilleure visibilité des commerces
- -Communication des associations et mairie globalisée
- -Embellissement du hameau
- -"Vraie" entrée de commune



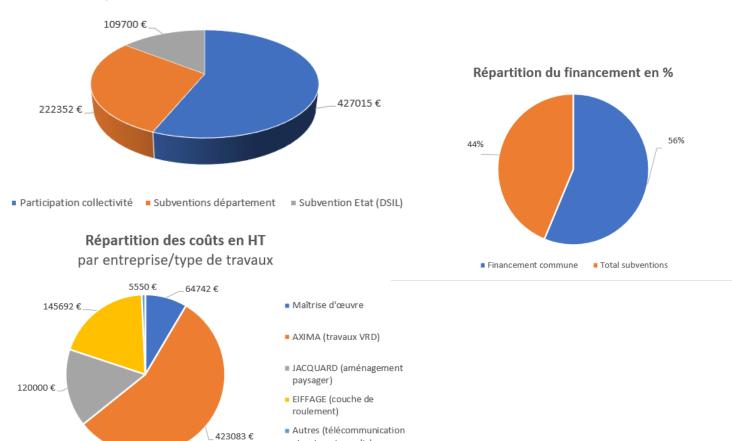




# **LE COÛT DES TRAVAUX**

# Montant des travaux HT 759067 €

Répartition des financements HT



et poteau incendie)